

**RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'EURE-ET-LOIR**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure-et-Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

1498 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2017 en Eure et Loir, contre 1575 en 2016, soit une diminution de 4,89 % (-5.54 % pour la région Centre Val de Loire et -6.69 % au niveau national).

Cette baisse est pour partie, consécutive à l'augmentation des dossiers orientés en PRP en 2015 et 2016.

Les bénéfices de la Loi portant sur la réforme du crédit à la consommation et la lutte contre le surendettement, apportant un meilleur encadrement du crédit et une plus grande information du client, peuvent également expliquer la baisse des dépôts de dossiers de surendettement.

La proportion des redépôts s'élève à 45,30 % en 2017 (dont 6,14 % font suite à une suspension d'exigibilité des créances).

**Recevabilité et orientation**

Au cours de l'année 2017, 1352 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 75 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 5 % des dossiers soumis pour examen, contre 77 dossiers en 2016.

La Commission a orienté les dossiers comme suit : 42.70 % vers une procédure de rétablissement personnel (contre 43.62 % en 2016) et 57.30 % vers une procédure de réaménagement des dettes.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

Sur 801 dossiers avec réaménagement de dettes traités, 116 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 487 ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées (dont 112 dossiers ont donné lieu à une suspension d'exigibilité des créances).

Les mesures imposées ou recommandées ont diminué de 21.83 %, les plans conventionnels de 7.2% alors que les PRP ont progressé de 0.54 %.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

À fin 2017, le taux de solution pérennes était de 85,80 % pour l'Eure et Loir (83,91 % pour la région et 87,16 % pour la France). Les autres dossiers ont bénéficié de mesures provisoires (plan d'attente ou report des dettes) justifiées par la situation des débiteurs.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 9 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 82	Formation procédure de surendettement, EDUCFI et Mes questions d'argent.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# **PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE**

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

### **1) Difficultés rencontrées avec les créanciers bancaires et établissement de crédits**

- Les contre-propositions excessives en matière de taux d'intérêt de la part des créanciers et l'absence de réponse de créanciers aux plans conduisent à des échecs et à l'allongement de la procédure par l'ouverture d'une autre phase appelée MIR (mesures imposées ou recommandées).
- Difficultés à gérer les réponses dématérialisées et souvent pas d'interlocuteur chez le créancier pour résoudre les problèmes (doublon de dettes, transfert de dettes vers des sociétés de recouvrement, et dettes « mises à zéro » par erreur).
- Lorsque le débiteur déclare un découvert bancaire, certains établissements bancaires prennent en compte le montant du découvert à la date de la recevabilité du dossier. Or, si des ressources sont tombées sur le compte après cette date, la banque ne déclare pas de découvert. Ce qui ne correspond pas à la réalité car bien souvent, le compte se retrouve à découvert les jours suivants et le montant de ce découvert ne sera pas pris en compte dans le passif du débiteur et le plan de rééchelonnement.

### **2) Difficultés rencontrées avec les bailleurs dans le traitement de la dette de logement**

- Mauvaise acceptation des PRP par les bailleurs privés et sociaux ou des plans de réaménagement longs.

### **3) Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

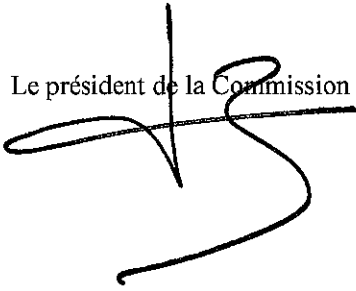
- Difficultés rencontrées pour faire mettre en place aux débiteurs surendettés un suivi budgétaire et social : la commission dans certains cas préconise la mise en place d'un suivi mais cela ne peut faire l'objet d'une obligation.

### **4) Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

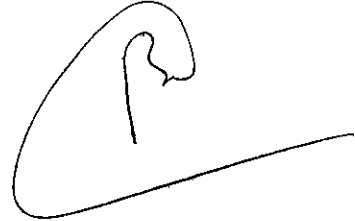
- Difficultés rencontrées par les débiteurs avec les grands créanciers non bancaires (coupures d'électricité, de gaz... ou poursuite par voie d'huissier même en présence d'une décision de recevabilité...).
- Certains huissiers de justice continuent de poursuivre les débiteurs malgré la décision de recevabilité, sous forme de saisie sur salaire ou saisie attribution sur le compte bancaire. Le gestionnaire en charge du dossier a quelque fois des difficultés pour faire cesser les poursuites.

Date : 14 - 2 - 2018

Le président de la Commission

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a large, sweeping curve on the right that ends in a tail.

Le secrétaire de la Commission

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'B' followed by a horizontal line extending to the right.

Le Directeur Départemental  
de la BANQUE DE FRANCE

**Bernard CHERLONNEIX**

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017**

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1498</b>	<b>1575</b>	<b>-4.89</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	260	308	
• dont proportion de redépôts	45.3	43.90	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	6.14	13.88	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>1412</b>	<b>1510</b>	<b>-6.49</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>1352</b>	<b>1450</b>	<b>-6.76</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	243	293	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49.78	52.90	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>-2.6</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>1398</b>	<b>1481</b>	<b>-5.6</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	597	646	-7.59
• vers une procédure de réaménagement de dettes	801	835	-4.07
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>513</b>	<b>609</b>	<b>-15.76</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	485	580	-16.38
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	28	29	-3.45
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>603</b>	<b>748</b>	<b>-19.39</b>
Plans conventionnels conclus	116	125	-7.2
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	79	63	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	20	20	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	69	75	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	79	63	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>487</b>	<b>623</b>	<b>-21.83</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	10	34	

• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	34	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	19	29	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	270	287	-5.92
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	112	161	-30.43
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>207</b>	<b>223</b>	<b>-7.17</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>-27.27</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>1412</b>	<b>1668</b>	<b>-15.35</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>807</b>	<b>753</b>	<b>7.17</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

ANNEE 2017

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>11.47</b>	<b>11.08</b>	<b>11.06</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>36.75</b>	<b>35.46</b>	<b>36.89</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>8.21</b>	<b>12.49</b>	<b>11.18</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>15.36</b>	<b>11.87</b>	<b>12.20</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>19.12</b>	<b>22.19</b>	<b>23.43</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>9.06</b>	<b>6.88</b>	<b>5.20</b>
Taux de solutions pérennes	<b>86.64</b>	<b>83.38</b>	<b>85.75</b>



**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2017 – données de la commission

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes
						(en %)	(en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>54,30</b>	<b>1193</b>	<b>5542</b>	<b>79,01</b>	<b>4515,63</b>	<b>88,30</b>	<b>4,65</b>
Dettes immobilières	30,74	272	484	44,73	113023,64	20,13	1,78
Dettes à la consommation	22,66	1062	4172	32,97	21337,43	78,61	3,93
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0,87	694	886	1,31	1293,03	51,37	1,28
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>7,17</b>	<b>1146</b>	<b>5306</b>	<b>10,44</b>	<b>6258,76</b>	<b>84,83</b>	<b>4,63</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>7,25</b>	<b>860</b>	<b>2078</b>	<b>10,56</b>	<b>8437,10</b>	<b>63,66</b>	<b>2,42</b>
<b>Endettement global</b>	<b>68,72</b>	<b>1351</b>	<b>12926</b>	<b>100,00</b>	<b>50872,39</b>	<b>100,00</b>	<b>9,57</b>

Année 2017 – données de la région

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes
						(en %)	(en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>278,07</b>	<b>6761</b>	<b>31359</b>	<b>79,50</b>	<b>41129,64</b>	<b>87,10</b>	<b>4,64</b>
Dettes immobilières	149,80	1458	2740	42,83	102744,92	18,78	1,88
Dettes à la consommation	122,89	6010	23418	35,13	20447,86	77,43	3,90
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	5,3	4029	5201	1,54	1336,25	51,91	1,29
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>38,77</b>	<b>6499</b>	<b>28677</b>	<b>11,08</b>	<b>5965,58</b>	<b>83,58</b>	<b>4,41</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>32,94</b>	<b>4497</b>	<b>10338</b>	<b>9,42</b>	<b>7325,81</b>	<b>57,94</b>	<b>2,30</b>
<b>Endettement global</b>	<b>349,97</b>	<b>7762</b>	<b>70374</b>	<b>100,00</b>	<b>45064,67</b>	<b>100,00</b>	<b>9,07</b>